



POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES






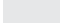
ILL-NAPPE-RHIN PARTIE SUD

*Mulhouse • Colmar • Saint-Louis • Illzach • Wittenheim • Rixheim •
Kingersheim • Riedisheim • Ensisheim • Huningue*






QUALITÉ DES EAUX

ÉTAT ÉCOLOGIQUE

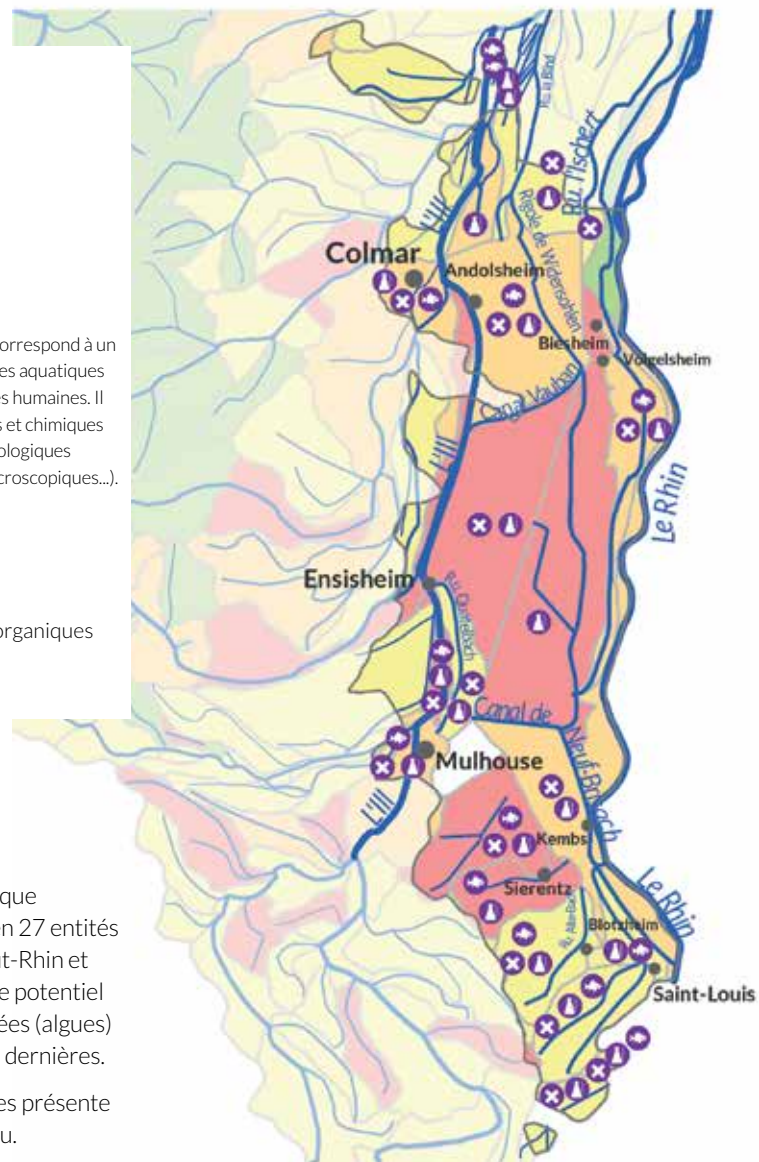
	Très bon état
	Bon état
	État moyen
	État médiocre
	Mauvais état
	Non déterminé

Le bon état écologique d'un cours d'eau correspond à un fonctionnement équilibré des écosystèmes aquatiques (cours d'eau, lacs...) en présence d'activités humaines. Il s'évalue à partir de paramètres physiques et chimiques mais aussi au travers des peuplements biologiques (poissons, insectes aquatiques, algues microscopiques...).

PARAMÈTRES DÉCLASSANTS

	Biologie
	Substances chimiques
	Oxygénation et matières organiques

Données 2010 - 2011



Sur la partie haut-rhinoise du bassin hydrographique Ill-Nappe-Rhin, les cours d'eau ont été partagés en 27 entités homogènes dont 7 se situent à la fois dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Ces 7 entités sont des canaux, dont le potentiel écologique basé sur les communautés de diatomées (algues) est bon pour 5 d'entre elles et très bon pour les 2 dernières.

Sur les 20 entités restantes, une seule d'entre elles présente un bon état écologique : le Muhlbach de Schoenau.

Dix autres présentent un état écologique moyen avec de légères dégradations (déficit en oxygène, artificialisation du lit et des berges, obstacles infranchissables) ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques.

Enfin, les 9 dernières affichent un état écologique médiocre à mauvais. 6 sont principalement altérées par des teneurs excessives en nutriments et un déficit d'oxygénation des eaux incompatibles avec le maintien des peuplements aquatiques (poissons, invertébrés, algues et végétaux). Les 3 autres présentent plutôt des dégradations dues à leur très forte artificialisation et des excès en cuivre et zinc.

Un quart des entités présentent un mauvais état chimique essentiellement due à des teneurs excessives en pesticides et en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), issus de toutes sortes de combustion.

4 % DES COURS D'EAU
EN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

En zone de bordure de plaine, la nappe rhénane est peu épaisse. Elle est située à quelques mètres de profondeur, ce qui la rend très sensible aux pollutions de surface.

La ressource en eau souterraine présente une diversité de dégradations, témoins d'activités industrielles (chlorures, solvants chlorés) ou agricoles (atrazine principalement et nitrates). Enfin, 32 captages dégradés par des nitrates et/ou des pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires.

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



++

PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS

- Ajuster au mieux l'irrigation pour éviter le lessivage des sols, notamment dans le secteur de la Hardt.

POLLUTIONS DIFFUSES

- Encourager les bonnes pratiques permettant de réduire les apports de fertilisants et de pesticides et s'engager sur des actions durables (cultures bas-intrants, remise en herbe, développement de l'agriculture biologique)
- Dans la continuité des opérations menées sur l'III et la Hardt, renforcer les opérations de conseil aux agriculteurs

Actions à mener prioritairement sur les cultures (maïs, autres céréales et vigne) des bassins versants des cours d'eau phréatiques les plus sensibles (Blind, Augraben, Muhlbach de la Schoenau) et les aires d'alimentation de captages.



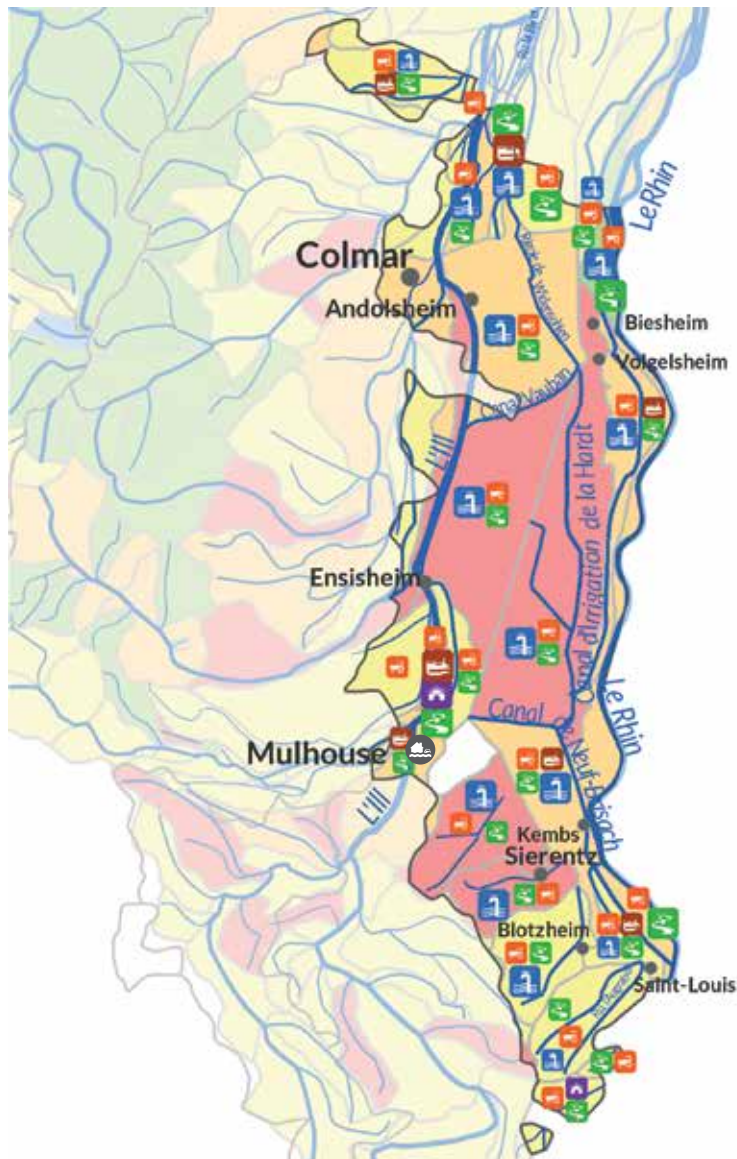
++

RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer les obstacles infranchissables présents sur l'III, le Rhin entre Colmar et Strasbourg, l'Horchbach, l'Horgiessen et la Blind. Ailleurs, inscrire ces travaux au sein des programmes globaux de renaturation des cours d'eau.

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Poursuivre les projets de renaturation des cours d'eau et des zones humides associées en priorité sur la plaine de l'III de Mulhouse à Colmar, le Rhin, l'Horgiessen et les cours d'eau phréatiques sensibles.
- Développer l'acquisition foncière et la mise en place de plans de gestion sur les zones humides encore préservées des espaces alluviaux originels du Rhin et de l'III en collaboration avec tous les acteurs concernés.



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

Agriculture :

Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels

Collectivités :

Réduire les pollutions domestiques et urbaines

Industrie et artisanat :

Réduire les pollutions industrielles et artisanales

Milieux aquatiques :

Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique

Ressource en eau :

Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau

Fort



FOCUS

RÉDUIRE LES POLLUTIONS DE LA NAPPE D'ALSACE



++

CAPTAGES DÉGRADÉS

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action pérenne garantissant la reconquête de la qualité des eaux.

PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS EN EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES

- Poursuivre la recherche de solutions efficaces d'économie de la ressource en eau superficielle en cohérence avec les préconisations du SAGE III-Nappe-Rhin. Concerne prioritairement les réseaux de petits cours d'eau, notamment phréatiques, des secteurs de la Hardt, de Neuf-Brisach et de la plaine de l'III.



+

POLLUTIONS PONCTUELLES ET DISPERSÉES

- Poursuivre les actions d'amélioration de connaissance des rejets de substances dangereuses et mettre en place des technologies propres optimisant l'utilisation des matières premières et la réduction des rejets et déchets dangereux.

POLLUTIONS DISPERSÉES

- Développer des opérations collectives visant à réduire les apports de substances dangereuses susceptibles d'être émises par les activités artisanales, prioritairement sur les zones d'activité de Mulhouse, de Colmar et Sélestat.



+

POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES URBAINES

- Maintenir le bon état de fonctionnement des réseaux de collecte et stations d'épuration des eaux usées
- Améliorer la collecte des eaux usées et réduire leurs déversements vers le milieu naturel en temps de pluie, prioritairement sur l'III (secteur de Mulhouse) et la Birsig.



LE TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT

D'INONDATION DE MULHOUSE correspond à des zones dans lesquelles les enjeux potentiellement liés aux inondations sont les plus importants à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. Sur ce territoire, les collectivités locales, aux côtés de l'État, doivent mettre en place une gestion ciblée des risques auxquels elles sont soumises pour anticiper et réduire l'impact des inondations.

Région Alsace LACOURMETTE



Le Ried en automne à Muttersholtz, zone humide remarquable préservée

Le SAGE III-Nappe-Rhin (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) a déjà permis de concerter l'ensemble des acteurs locaux de l'eau (usagers, élus, services de l'État) au sein d'une commission locale de l'eau. Le SAGE s'étend sur toute la nappe d'Alsace (320 communes, environ 3 000 km²). Il a pour premier objectif une gestion durable de la ressource en eau souterraine de la nappe d'Alsace notamment pour sécuriser l'alimentation en eau potable et permettre à terme une distribution sans traitement complexe. En effet, bien que naturellement de bonne qualité, les eaux de la nappe d'Alsace ne répondent plus aux critères de production d'eau potable sans appliquer un traitement poussé des eaux pour un quart des points de prélèvement surveillés. De nombreuses actions ont d'ores et déjà été menées pour répondre à ces enjeux : engagement des communes dans la démarche Commune Nature, modification des pratiques agricoles, remise en eau d'annexes hydrauliques du Rhin. Toutes ces actions prometteuses se poursuivent dans le cadre du SAGE révisé.

ACTIONS DE RESTAURATION DU RHIN POUR UN RETOUR DU SAUMON À BÂLE À L'HORIZON 2020

Un plan d'action international en faveur des poissons migrateurs du Rhin est engagé depuis 2007 et vise à restaurer leur circulation sur le Rhin et ses affluents jusqu'à Bâle d'ici 2020.



Bras de raccordement au Vieux-Rhin à proximité de l'île de Kembs

Pour atteindre cet objectif, les actions prévues consistent à ouvrir partiellement le barrage de Haringvliet (Pays-Bas) avant 2018 et à équiper ou à améliorer les dispositifs de franchissement sur les ouvrages hydroélectriques du Rhin franco-allemand notamment à Strasbourg, Gerstheim, Rhinau, Marckolsheim et Vogelgrun jusqu'alors non franchissables. Le rétablissement de la circulation des poissons ne suffisant pas à garantir le maintien pérenne des populations de migrateurs tels que le saumon, plusieurs projets de restauration de la dynamique du fleuve et des habitats aquatiques sur le Rhin et ses affluents ont été conduits. Le premier, un projet transfrontalier (INTERREG) étudie la faisabilité de la redynamisation du Rhin entre Huningue et Neuf-Brisach. Des premières actions ont été menées (augmentation modulée du débit dans le Vieux Rhin, injection sédimentaire, zones d'érosion maîtrisées). Le deuxième programme mené par EDF est la renaturation d'un ancien bras dynamique du Rhin sur environ 7 km sur l'île de Kembs et la renaturation de 100 hectares de terres agricoles cultivées en milieux naturels alluviaux (prairies, mares). Ce type d'actions pilotes a vocation à s'étendre à l'ensemble du Vieux-Rhin afin d'en améliorer le potentiel écologique et favoriser le retour des poissons migrateurs.

BOHIN Patrick

Moyen



PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« Je participe activement à l'élaboration du SAGE Ill-Nappe-Rhin qui contribue à préserver durablement la ressource en eau du territoire »



« En limitant mon utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires, je contribue à stopper la dégradation de la qualité de l'eau de la nappe d'Alsace, j'améliore la qualité de l'eau potable et je diminue le coût de son traitement »



« En rétablissant la continuité écologique des cours d'eau, je contribue au retour potentiel du saumon dans le Rhin et ses affluents »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevance encadrés par la loi

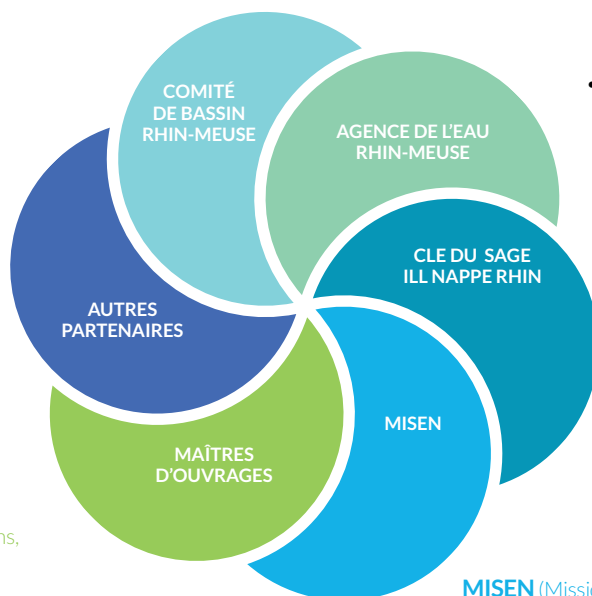
AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 68) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages

AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional ...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ILL-NAPPE-RHIN

- Lieu de concertation où sont déclinées les orientations du plan de gestion
- Trouve des solutions à des problématiques locales

MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Direction Départementale des Territoires (DDT 68)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés